Les agents de nationalité étrangère exerçant dans les Hôtels y compris les Animateurs et le représentants des Agences de Voyages

Les pièces à fournir pour le renouvellement

EMPLOYEUR

- 1. Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire). (à télécharger).
- 2. Quatre imprimés de contrat de travail signé par les l'employeur et l'employé. (à télécharger recto verso)
- 3. Accord nominatif de l'ONTT qui relève du ministère du tourisme.

EMPLOYE

- 1. Copie du Passeport.
- 2. Copie de la carte de séjour